

Commission administrative du SNCS-FSU du 16 mars 2012

Motion générale

La CA du SNCS se réunit dans le contexte de la campagne électorale de l'élection du Président de la République et des législatives qui suivront. Le SNCS demande une nouvelle politique de l'enseignement supérieur et de la recherche qui passe par l'abrogation du pacte de la recherche et de la LRU et des agences qui ont été créées, l'ANR et l'AERES. La CA rappelle les exigences développées lors de son dernier CSN (http://www.sncs.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1645).

La CA constate que le sort des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche reste un sujet négligé, alors que le gouvernement, qui ne cesse de présenter la réforme de l'ESR comme la grande réussite du quinquennat, accélère son œuvre de destruction des organismes de recherche et de l'Université. C'est ainsi que le Commissariat général à l'Investissement a enjoint aux porteurs des Idex sélectionnés entre mai 2011 et février 2012 de signer les conventions de mise en place de ces Idex avant les 15 et 19 avril prochains. L'exemple de l'Idex de Toulouse montre ce qui se profile avec la mise en place des Idex : une oligarchie académique autoritaire et un contrôle par des entreprises privées qui conduit à placer la science sous la coupe des intérêts financiers privés.

La CA mandate le Bureau national pour alerter l'opinion sur ces manœuvres précipitées, pour dénoncer le caractère dictatorial de ces structures, et empêcher la signature de ces conventions. Le SNCS considère que cette précipitation disqualifierait de toute façon ces engagements. La CA mandate le BN pour faire une déclaration urgente avec le SNESUP qui dénonce la précipitation de la signature des conventions des Idex, leur caractère anti-Université et anti-organismes, et rappelle nos revendications.

Le SNCS demande la suppression de ces Idex, et des autres structures des initiatives d'excellence. Les crédits prévus pour toutes ces initiatives « d'excellence » restent dérisoires au regard des besoins réels de l'ESR. Ils imposent en revanche une refonte des structures de la science qui prend une orientation autoritaire incompatible avec l'exigence scientifique et la démocratie universitaire. Le SNCS considère que les besoins réels de l'ESR s'élève à au moins 20 Milliards d'Euros, en supplément des dotations régulières, sur la prochaine législature. Ces moyens supplémentaires doivent être équitablement répartis entre tous les établissements. Ils doivent notamment permettre de redonner au laboratoire un budget récurrent à la hauteur de leurs besoins.

La loi Sauvadet qui vient d'être votée au Parlement, révèle son vrai objectif, c'est une loi non pas de résorption de la précarité, mais, dans un contexte de réduction budgétaire, une véritable loi de résorption de la fonction publique : remplacement de postes statutaires par des CDI. Le SNCS demande l'abrogation de cette loi, et exige un véritable plan de résorption de la précarité qui passe par un recensement exhaustif des précaires. Le SNCS demande un véritable plan pluri-annuel de créations d'emplois de titulaires à hauteur de 5000 postes par an sur 5 ans, hors résorption de la précarité. Dans l'état actuel des choses, la CA mandate le BN du SNCS pour informer et aider les précaires à faire valoir leur droit.

Motion adoptée par 17 pour, 2 contre, 0 abstention, 0 refus de vote.

Création de deux sections

La CA du SNCS décide de créer une section syndicale nationale IRD et une section syndicale locale ANR.

Motion adoptée par 18 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 refus de vote.